

L'autre point, dont je voulais parler, était l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte. Le Comité central déclara simplement que *ces actes* étaient *regrettables*. Regrettables, rien de plus. Il ajoutait que, le général Lecomte ayant commandé le feu à ses troupes et Clément Thomas ayant été arrêté au moment où, en vêtements civils, il *levait le plan des barricades de Montmartre* (ce qui était faux, Clément Thomas fut arrêté, nous le répétons, près de la place Pigalle, en descendant de voiture), ces deux hommes avaient *subi la loi de la guerre*, qui n'admet ni *l'assassinat des femmes*, ni *l'espionnage*. Ce meurtre devenait, sous la plume des rédacteurs du Comité, une *exécution*, un fait de *justice populaire*.

Peuple généreux, peuple laborieux, peuple vaillant, que de crimes des scélérats qui ne sont pas du peuple, commettent en ton nom !

Cette façon d'agir, d'apprécier des événements qui avaient soulevé d'indignation les consciences honnêtes, encouragea à la résistance les maires de Paris qu'une note anonyme du *Journal officiel* de l'insurrection représentait comme ralliés à la cause du Comité. « ... Les municipalités des arrondissements, disait cette proclamation mensongère, animées du même zèle et du même patriotisme que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République et préparer les élections du conseil municipal qui vont avoir lieu... » Le Comité, en annonçant que les élections municipales ou plutôt communales, auraient lieu le 22 mars par ses soins, affirmait qu'il se retirerait

vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

« Mais, dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

« Pour le commandant en chef du 3^e corps des armées impériales,

« Le chef du quartier général,

« Signé : VON SCHLOTHEIM,
« Major général. »

Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu :

Paris, le 22 mars 1871.

« Au commandant en chef du 3^e corps des armées impériales prussiennes,

« Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

« Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

« Le Comité central et son délégué
aux affaires extérieures. »

devant les élus du suffrage universel, mais on devinait une arrière-pensée dans sa déclaration même. En réalité, le Comité central était à la fois embarrassé de sa situation et désireux de la conserver. Il avait le pouvoir en mains et ne savait s'en servir. D'un autre côté, il lui eût répugné de le déposer. Le pouvoir venait et captive ceux qui y ont touché, fût-ce pendant une heure.

Les chefs de bataillon du deuxième arrondissement avaient déjà organisé, d'accord avec l'administration municipale, un noyau de résistance, sous le commandement supérieur du lieutenant-colonel Quevauvilliers, chef du 149^e bataillon. Actif, bouillant, désolé en devinant les maux qui pouvaient atteindre la République après de tels événements, M. Tirard s'était mis, avec toute sa vigueur, à la tête de ce mouvement. Le premier arrondissement, sur l'initiative de l'un des adjoints, M. Meline, avait bientôt suivi l'exemple du deuxième. Les officiers des bataillons de l'arrondissement signaient une affiche proclamant que l'Assemblée était le seul pouvoir régulier et que la garde nationale était indépendante du Comité central. Le commandant Barré, du 1^{er} bataillon, était chargé de garder la mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, que menaçaient les gardes du Comité, maîtres en ce moment du Louvre (1). Paris était déjà divisé comme en deux camps. La garde nationale fidèle au pouvoir issu du suffrage universel, tenait le centre même de Paris, et occupait la gare Saint-Lazare, mais le tunnel des Batignolles, sur la route de Versailles, était au pouvoir des gardes du Comité ou, comme on disait, des *fédérés*, qui arrêtaient et visitaient les trains. Le reste de Paris appartenait au Comité, qui tenait l'état-major de la place Vendôme, dont quelques-uns voulaient le chasser. On avait même offert de pénétrer sur la place avec quelques hommes résolus en entrant par la porte de derrière du ministère de la justice et, une fois là, d'enlever l'état-major. L'espèce d'abdication de la population, qui avait été évidente le lendemain du 18 mars, n'existait plus, et déjà les velléités de résistance étaient devenues des faits. Les gardes nationaux arrêtaient les estafettes, les aides de camp du Comité, dont les costumes fantaisistes, polonais ou italiens, faisaient le triste étonnement de Paris. Les journaux, dont on ne saurait trop louer l'attitude, déclarèrent, que, « la convocation des électeurs étant un acte de souveraineté nationale, et l'exercice de cette souveraineté n'appartenant qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel, par suite, le Comité installé à l'Hôtel de ville n'avait ni droit, ni qualité pour faire cette convocation, les représentants de journaux considéraient la convocation affichée pour le 22 cou-

(1) « Le général Bonnetoud, qui revenait de captivité en Prusse, montait sa faction en képi de général, un fusil sur l'épaule. »
F. DAMÉ, *la Résistance*.

rant comme nulle et non avenue, et engageaient les électeurs à n'en pas tenir compte. » C'était protester en toute netteté, contre la vieille doctrine qui consiste à déclarer que pour gouverner, il faut, non pas défaire des lois, ou refaire des mœurs, mais il suffit de mettre la main sur le ressort du gouvernement. C'était protester contre toutes les conspirations, tous les coups d'État, de quelque côté qu'ils viennent, coups d'État et conspirations qui font les empires voués au despotisme. C'était revendiquer le droit du suffrage universel, principe absolu qui nous a fait tant de mal qu'il nous amènera peut être enfin le bien. « Il y a, dit M. Michel Chevalier, une grande roue qui tourne et dont tout suit servilement la rotation, des rives du Var aux rochers du Finistère. Qu'on soit maître de la roue et l'on est maître de la France. » La protestation des journaux et la résistance de beaucoup de bons citoyens montraient, cette fois, qu'on était las d'obéir à la rotation de cette roue centrale.

Cependant les députés de Paris, dont l'action fut beaucoup moins effective que celle des maires, et qui se contentèrent de publier des manifestes, les députés avaient déclaré que l'Assemblée nationale ayant voté, dans sa séance du 20 mars, l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du Conseil municipal de Paris, Paris devait attendre les décisions qui allaient être prises par l'Assemblée. La Chambre, comprenant en effet que la revendication de Paris était juste, et que Paris avait le droit de se montrer peu satisfait, regrettait peut-être déjà les déplorables mesures prises à Bordeaux. Elle les regrettait, il faut l'avouer, un peu tard. Et d'ailleurs les mesures prises, contre toute légalité, par le Comité central, avaient sur les palliatifs de l'Assemblée, l'avantage immédiat d'être absolument radicales. Par exemple, le Comité rapportait l'arrêté relatif à la vente des objets engagés au Mont-de-piété ; il prorogait d'un mois les échéances des effets de commerce ; il décrétait que, jusqu'à nouvel ordre, les propriétaires et les maîtres d'hôtel ne pourraient congédier leurs locataires (1).

La séance de l'Assemblée du 21 mars présentait un intérêt tout exceptionnel. Après qu'une proclamation *au peuple et à l'armée* eut été adoptée à l'unanimité, M. Clémenceau prit la parole et adjura l'Assemblée de décréter les élections municipales à très-bref délai, afin de rallier autour du gouver-

(1) Il y avait aussi de divertissants arrêtés, par exemple celui du délégué au ministère de l'intérieur (*Officiel* de l'insurrection du 21 mars) :

« Les habitants de Paris sont invités de se rendre leur domicile sous quarante-huit heures ; passé ce délai, leurs titres de rente et le grand-livre seront brûlés.

« Pour le Comité central :
« GRÉLIER. »

Or, chacun sait que le fameux *grand-livre* n'existe pas.

nement tous les partisans de la légalité. L'amiral Saisset, MM. Léon Say, Tolain et Tirard parlèrent énergiquement dans le même sens et M. Jules Favre, en proie à une vive émotion, combattit leurs conclusions. M. Thiers monta trois fois à la tribune et déclara. « ... La loi sera faite aussitôt que possible ; l'Assemblée la votera aussitôt qu'elle le pourra... Paris aura ses droits ; mais ne nous demandez pas de faire l'impossible, car la loi serait faite que je vous défierais de la mettre à exécution. » L'Assemblée « résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer, dans le plus bref délai possible, les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus », passa à l'ordre du jour.

Il y eut le soir une nouvelle réunion des maires et des députés de Paris. Ils rédigèrent une affiche adressée à *la garde nationale et à tous les citoyens* et dans laquelle se fondait sur le vote de l'Assemblée, qui garantissait à bref délai les élections municipales, ils déclaraient nulles et illégales les élections provoquées par le pouvoir insurrectionnel. « ... En attendant les élections légales et régulières, le devoir des bons citoyens est de ne pas répondre à un appel qui leur est adressé sans titre et sans droit. Nous, vos représentants municipaux, — nous, vos députés, déclarons donc rester entièrement étrangers aux élections annoncées pour demain et protestons contre leur illégalité. »

En présence de cette déclaration qui produisit un certain effet sur la population, le Comité central crut devoir reculer les élections d'un jour et les fixa au jeudi 23. A l'Assemblée, le ministre de l'intérieur déposa le projet de loi sur les élections municipales et réclama l'urgence qui fut adoptée. Le soir les représentants de la Seine l'apprirent à leurs électeurs par une proclamation dans laquelle en présence de « la reconnaissance formelle du droit de Paris », ils faisaient un nouvel appel à la concorde.

Il était trop tard, la lutte fratricide avait commencé, le sang avait coulé. Ce malheureux Paris venait de connaître à quels hommes il s'était livré et d'éprouver ce qu'il en pouvait attendre. Depuis la veille, il n'était question que d'une manifestation pacifique, et sans armes, qui devait être faite, place Vendôme, par les partisans de l'ordre. L'ordre était alors, comme toujours, un mot dont tous les partis se faisaient une cocarde. Vermorel, au lendemain du 18 mars, fonda un journal et l'appela *l'Ordre*. Le Comité prétendait être l'ordre ; les manifestants poussaient ce même cri : « Vive l'ordre ! » — Elle était fort maladroite aussi, cette manifestation. On eût compris une tentative vigoureuse faite pour reprendre, arracher l'état-major de la garde nationale aux fédérés. On ne comprenait pas cette promenade inutile qui devait fatale-

ment amener un conflit. Il n'en faut pas moins condamner hautement ceux qui ont tiré, ce jour-là, sur une foule, ceux qui ont fait feu sur ce cortège désarmé d'où s'échappait aussi ce cri : « Vive la République ! » Lorsque la manifestation arriva, devant la place Vendôme, à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Augustin, les gardes nationaux du Comité, se mettant en ligne, tandis que sur la place on battait le rappel, crièrent : « On ne passe pas, » à la foule qui hésita un moment. — « Vive l'ordre ! vive la République ! — Vous ne passerez pas ! » — La foule avance ; les chassepots des gardes nationaux s'abaissent et la fusillade éclate. En un moment, la rue de la Paix est vide. Les cinq ou six cents personnes qui composaient la manifestation se dispersent, répétant que, là-bas, on tue. Un témoin oculaire avait vu, le matin, les gardes nationaux de la place, boire largement à des baquets pleins de vin. Après cette première décharge, ces mêmes hommes tirent encore dans les rues adjacentes sur les gens qui fuient. On a compté les morts. Ils étaient nombreux, mais n'y en eût-il qu'un, ce jour-là était à jamais souillé. Le coup d'État de la foule avait versé le sang comme le coup d'État du despote. Cette journée de mars valait une journée de décembre.

Au reste, à Montmartre il y avait eu des morts aussi avant ceux de la rue de la Paix et après ceux de la rue des Rosiers.

Voici, dans sa révoltante naïveté, le rapport fait par le général improvisé qui commandait alors à Montmartre. On le nommait Ganier d'Abin.

« Rapport du 20 au 21 mars.

« Rien de nouveau.

« J'ai reçu les rapports des différents chefs de poste. La nuit a été calme et sans incidents.

« A dix heures cinq minutes, deux sergents de ville, déguisés en bourgeois, sont amenés par des francs-tireurs et fusillés immédiatement.

« A midi vingt minutes, un gardien de la paix, accusé d'avoir tiré un coup de revolver, est fusillé.

« A sept heures, un gendarme, amené par des gardes du 28^e, est fusillé (1). »

(1) L'affiche que voici a été placardée à Montmartre :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Citoyens,
Officiers et gardes nationaux du 18^e arrondissement,

Le Comité central, siégeant à l'Hôtel de ville, m'a confié l'honneur de vous commander.

Je viens vous déclarer que je saurai me rendre digne de mon mandat.

Nous sommes tous républicains et nous voulons le maintien de la République démocratique et sociale.

Je viens donc, citoyens, vous demander votre bon concours et votre entière confiance pour m'aider dans la mission que j'ai acceptée.

Une bonne organisation ne peut être réellement solide

Quelle épouvante ! Lorsque Paris apprit la fusillade de la place Vendôme, il fut transporté de courroux. Les fédérés, eux, semblaient atterrés. Ceux-là mêmes qui venaient de faire feu, une heure après avaient l'air inquiet, sombre. La nuit qui suivit fut une nuit d'orage moral. Le sang bouillonnait, les jeunes gens, les mobiles s'armaient, demandaient à marcher sur l'état-major et à l'enlever. En présence de ce qui venait de se passer, les maires, usant des pouvoirs qui leur avaient été conférés, rendirent un arrêté nommant « provisoirement et vu l'urgence », l'amiral Saisset, commandant supérieur de la garde nationale ; le colonel Langlois, chef d'état-major général ; le colonel Schœlcher, commandant en chef de l'artillerie de la garde nationale. En même temps ils informèrent la garde nationale que le service de solde et d'assistance était établi à la Bourse pour les bataillons dépendant des mairies envahies. Ces deux mesures furent portées à la connaissance de la population dans la matinée du 23.

Le choix de l'amiral Saisset, fait d'abord par le gouvernement, puis confirmé par les maires, n'était pas, disons-le nettement, fort heureux. Honnête homme, soldat admirable, d'une probité et d'une vaillance à toute épreuve, le vice-amiral Saisset ne connaissait point Paris et ne savait pas cette sorte de navigation à travers les foules. Faible d'ailleurs, facilement désarçonné, il devait empêcher bientôt d'aboutir une résistance qui eût pu être efficace. Le lieutenant-colonel Beaugrand avait, en effet, improvisé à l'amiral un état-major, qu'on avait eu le grand tort d'installer au Grand-Hôtel, sous le feu même des avant-postes fédérés. Ailleurs des centres de résistance légale s'organisaient. « L'École polytechnique, entre la place Maubert, aux souvenirs populaires, et celle du Panthéon, où campent jour et nuit quelques-uns des bataillons les plus dévoués au Comité central, reçoit la légion du cinquième arrondissement. Les premières compagnies qui viennent l'occuper s'y rendent sans bruit, le soir. Ce n'est encore qu'une conspiration ; le lendemain, c'est déjà une

qu'autant qu'elle est appuyée sur l'ordre et la discipline, et je compte sur vous pour me rendre facile la réussite de nos vœux les plus chers.

Unissons-nous donc et montrons que nous sommes dignes d'être les fils de 1789 !

Un peuple qui veut être libre doit avoir la force et la volonté de l'être, et se soumettre à ses devoirs pour obtenir infailliblement ses droits.

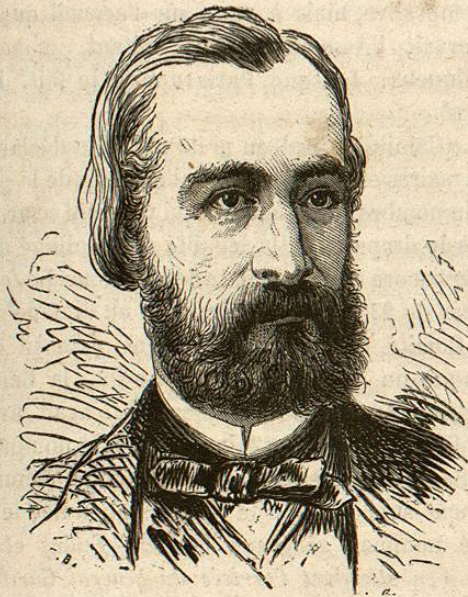
Citoyens,

Je suis heureux de vous transmettre, au nom du Comité central, les plus grands éloges pour le patriotisme et le courage que vous avez montrés dans la nuit du 18 et la journée du 19 mars ; moi-même je vous ai vus à l'œuvre, et je sais que vous méritez la plus chaleureuse sympathie.

Paris, le 23 mars 1871.

Le général de brigade, commandant la place du 18^e arrondissement,

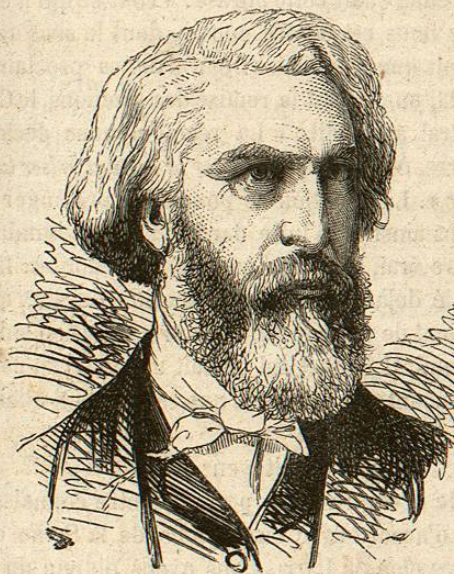
Signé : GANIER.



M. TIRARD.



M. CARNOT.



M. ARNAUD (de l'Ariège).



M. VACHEROT.

force assez sûre d'elle-même pour agir en pleine lumière. Toute la journée, les retardataires arrivent isolément ou par groupes, le fusil sur l'épaule. On les regarde passer non sans inquiétude, nul ne les arrête. A quelques mètres de la porte de l'école se tiennent attentifs les factionnaires de l'autre parti. Le second soir, les préparatifs étaient faits pour soutenir un siège et pour tenter au besoin une sortie agressive. Des adhésions inespérées étaient venues de la part de bataillons qui semblaient acquis au pouvoir insurrectionnel (1). »

La grande majorité des étudiants était ralliée à la cause de la légalité. Après plusieurs réunions, les jeunes gens des écoles, organisés militairement se

(1) Émile Beausire, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1871.

mirent à la disposition de l'amiral Saisset et de M. Salicis, lieutenant de vaisseau, qui, posté à l'École polytechnique, groupait autour de lui ces éléments de lutte.

A l'heure même où le vice-amiral Saisset était investi du commandement supérieur, quelques maires et adjoints de Paris se rendaient à Versailles pour essayer d'obtenir une conciliation entre l'Assemblée et Paris. Cette démarche était peut-être imprudente. Le maire du deuxième arrondissement redoutait qu'elle indisposât l'Assemblée. En dépit de ses observations, MM. Grivot, Callon, Loiseau-Pinson, etc., se rendirent à la Chambre. La même démarche avait eu lieu la veille, faite par MM. Desmarest, A. André et F. Favre, mais seulement auprès de M. Thiers. Au moment où les maires et